

Grande Faune



- Grande Faune est la revue trimestrielle éditée par l'ANCGG. Ses principales rubriques portent sur l'étude des animaux et de leurs milieux, les aspects pratiques, éthiques et juridiques de la chasse, la gestion cynégétique et les rapports de la grande faune avec la forêt et les cultures agricoles.
- Elle est distribuée par abonnement à souscrire auprès de l'ANCGG ou d'une association départementale. La photographie animalière y tient une place importante.

Gestion

La situation du grand gibier peut apparaître comme satisfaisante. Mais les problèmes posés par le sanglier, le cerf et le chevreuil, par rapport à l'agriculture et à la sylviculture modernes, sont devenus plus complexes. Des solutions doivent être recherchées et, là encore, l'ANCGG entend participer à tous les travaux dans un esprit constructif car il y a de l'avenir de notre grande faune.

L'ANCGG mesure le chemin parcouru depuis sa création, mais aussi l'ampleur des défis de la chasse de demain. Elle doit se montrer attentive, vigilante et imaginative pour proposer des réponses. Elle doit aussi être soutenue.

C'est pourquoi elle invite tous les chasseurs de grand gibier, que les problèmes actuels concernent et intéressent, à se joindre à son action qui en sera d'autant plus efficace.

Charte de l'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier

Le grand gibier constitue un admirable patrimoine naturel. Toutes les espèces doivent en être sauvegardées et leur qualité maintenue, pour le bénéfice de tous ceux qui aiment, respectent et utilisent la nature.

La chasse, à qui incombe la régulation du gibier, doit donc maintenir dans nos massifs boisés de plaine ou de montagne une vie animale aussi abondante et variée que possible. Elle doit aussi veiller à ce qu'il ne soit pas porté atteinte à la pérennité de la forêt et à ce que les légitimes intérêts des agriculteurs et des sylviculteurs ne soient pas lésés.

Compte tenu de ces impératifs et au-delà des règlements que chacun a l'obligation de respecter, les chasseurs de grand gibier doivent orienter leur activité vers une véritable gestion des populations sauvages.

En conséquence, leurs principaux objectifs se définissent ainsi :

- Favoriser la chasse et la gestion durable du grand gibier en France, quand les prélèvements sont équilibrés et pratiqués avec le respect de l'animal.
- Acquérir le meilleur niveau possible de connaissances en matière de biologie, d'éthologie et d'écologie de la grande faune. Veiller à la conservation des milieux naturels nécessaires à la vie de la faune sauvage.
- Améliorer les procédés de chasse et les modes de gestion des populations, notamment grâce à des plans de chasse quantitatifs et qualitatifs adaptés.
- Savoir mettre en œuvre des méthodes modernes d'aménagement des territoires pour rendre plus favorables les conditions d'existence de grand gibier et diminuer ses dégâts.
- Veiller sur l'état sanitaire et l'évolution qualitative des populations. Considérer que le trophée n'est pas un but en soi et ne doit être l'objet d'aucune compétition.
- Utiliser les armes et les munitions les plus adéquates, en s'efforçant de pratiquer les tirs dans les meilleures conditions de sécurité, d'efficacité et de la façon la plus humanitaire.
- Promouvoir la recherche systématique de tout grand gibier blessé à l'aide d'un chien spécialement éduqué, chaque animal perdu étant à inscrire comme un échec cynégétique et un gâchis des ressources naturelles.
- Favoriser la lutte contre le braconnage, qui constitue une atteinte grave contre la conservation de la nature.
- Participer à une action associative qui a pour but de promouvoir une gestion cynégétique compétente et raisonnée du grand gibier.



ANCGG - 60 rue des Archives, 75003 Paris - www.ancgg.org - contact@ancgg.org



Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier

L'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier a été créée en 1950. Reconnue association d'utilité publique, elle mène une action continue en faveur de la gestion de la grande faune, de la préservation des milieux et de l'amélioration des compétences des chasseurs. Elle a conçu le Brevet Grand Gibier, organisé par ses représentations départementales, ainsi que plusieurs formations spécialisées autour du grand gibier. Elle édite la revue « Grande Faune » considérée comme une référence sur le sujet.

La représentation de l'ANCGG sur l'ensemble du territoire national est assurée par 80 associations départementales affiliées.



Les formations ANCGG

Le brevet Grand Gibier *



Le Brevet Grand Gibier, dont le but est d'améliorer la qualification des chasseurs, constitue aujourd'hui une réelle et sérieuse référence cynégétique et l'obtention de ce brevet témoigne d'une compétence reconnue en matière de grand gibier.

Chaque année, les Associations départementales organisent des sessions de formations à travers tout le territoire et en Belgique. En 2023, on compte environ 22000 chasseurs, titulaires du brevet.

** Une plaquette dédiée au brevet, peut être envoyée sur demande auprès de l'ANCGG ou d'une association départementale.*

Perfectionnement au tir

Depuis 2018 l'ANCGG, en collaboration avec l'ENIT (École Nationale d'Instruction au Tir), a mis en place des formations «Courte et moyenne distance» à destination des chasseurs et des adhérents. Un réseau de plus de 200 formateurs départementaux agréés ANCGG a été mis en place, qui organisent chaque année ces formations.

Cette formation répond à un triple objectif :

- Sécurité : aider le chasseur à être plus sûr dans toutes les situations et réduire les risques d'auto-accident qui représentent un quart des accidents de chasse,
- Efficacité : améliorer l'efficacité intrinsèque du chasseur,
- Éthique : favoriser les tirs létaux et réduire les risques de blessure pour le gibier.

Les cours sont basés sur l'apprentissage des principes fondamentaux du tir. Les sessions enchainent de nombreux exercices et séances de tir qui permettent de faire des progrès très significatifs et aident le chasseur à être plus sûr, plus habile et plus adroit.

Ces formations sont assurées par les associations départementales.

Équilibre forêt-gibier



Dès 2015, en collaboration avec le CNPF (Centre National de la Propriété Forestière) et avec le concours du CEMAGREF et de l'IRSTEA, l'ANCGG a mis en place une formation à l'équilibre forêt-gibier destinée aux chasseurs et aux forestiers. Cette formation permet d'analyser et de comprendre les déséquilibres constatés afin d'établir des protocoles de retour à l'équilibre. Un guide de l'équilibre forêt-gibier a été créé et a obtenu en 2017 le premier prix des « Honneurs Laurent Perrier ».

Depuis 2021, le ministère de l'agriculture et de l'alimentation et celui de la transition écologique ont validé et soutiennent la démarche d'évaluation de l'équilibre forêt-gibier de l'ANCGG et du CRPF dite «Brossier Pallu».

Il existe 2 types de vulgarisation de la démarche :

- Une information qui se déroule sur une journée destinée principalement aux présidents, administrateurs, directeurs, VIP etc.
- Une formation qui se déroule sur deux jours principalement destinée aux opérationnels.

Elles ont pour but d'aider les chasseurs à identifier et à quantifier la pression du gibier sur la flore qui doit être inférieure à 15% et de faciliter le dialogue entre les chasseurs et forestiers afin de, si nécessaire, déterminer les causes et de restaurer l'équilibre.

Ces formations sont organisées par les associations départementales

*Pour plus d'informations, consulter le site : <https://equilibre-foret-gibier.fr>

Le livre «Le Grand Gibier»



La 4ème édition de l'ouvrage Le Grand Gibier est une synthèse des connaissances sur les espèces d'ongulés sauvages, leur chasse, leur gestion.

C'est un outil indispensable de préparation au Brevet Grand Gibier et le livre de référence du chasseur naturaliste.

En vente sur la boutique de l'ANCGG : <https://www.ancgg.org>

La cotation des trophées avec l'AFMT



L'Association Française de Mensuration des Trophées (AFMT) est une entité de l'ANCGG. Elle rassemble des correspondants départementaux qui ont suivi une formation pour devenir cotateur agréé.

L'association a pour objectif :

- De gérer et d'animer le réseau des cotateurs agréés chargés d'assurer la mensuration des trophées de grand gibier ;
- D'assurer la formation de ces cotateurs et de leur apporter l'information technique nécessaire à leur activité ;
- De procéder au recensement et à l'homologation des trophées de grand gibier français, grâce à son logiciel de cotation qui contient à ce jour plus de 20000 trophées.

Toutes les cotations sont effectuées en stricte conformité avec les instructions générales et particulières du système de mensuration défini par le Conseil International de la Chasse et de la Conservation du Gibier. Les cotations de tous les trophées sont exprimées en points, dits « points CIC ».

La Reconnaissance d'Utilité Publique

Depuis 2012, grâce à ses travaux, l'ANCGG a été reconnue d'Utilité Publique. Cette distinction accordée par l'État, permet aux donateurs bienfaiteurs de l'Association de bénéficier de réductions d'impôts allant jusqu'à 66%. Une plaquette dédiée à la reconnaissance d'utilité publique et aux avantages fiscaux est disponible auprès de l'ANCGG, sur demande par mail à : contact@ancgg.org